



SG Arrivé le : 9 FEV 2017 Monsieur David DERROUET
N° : 12 rue Roger Clavier
Service instructeur : 91700 FLEURY-MÉROGIS
Copie à : -
..... Fleury, le 9 février 2017

Objet : Demande élaboration document de méthode, report point RIFSEEP CT du 24/02/2017

Comme le précise la circulaire relative à la négociation dans la fonction publique, la loi du 5 juillet 2010 a pour objectif de développer une véritable culture de la négociation entre l'administration et les organisations syndicales.

La mise en place du RIFSEEP dans notre collectivité est une opportunité pour formaliser l'ouverture de cette négociation, à travers un protocole portant exclusivement sur la méthode et le calendrier. Les organisations syndicales représentatives de la Ville de Fleury-Mérogis (CGT-FO-CFDT) préconisent la mise en place d'un document de méthode négocié et adopté par les différentes parties comme préalable à cette négociation du RIFSEEP, celui-ci indiquera :

Les règles de composition des délégations, les délais de convocation des réunions et d'envoi de documents. À ce titre nous souhaiterions avoir les organigrammes, les fiches de poste, le tableau des effectifs, un diagnostic complet de l'existant en matière de régime indemnitaire, les délibérations liées à ces rémunérations.

Il nous paraît nécessaire de formaliser les grandes étapes de la négociation avec un agenda de négociation qui soit en cohérence avec l'enjeu. Trois réunions de préparation dans un laps de temps aussi court (31/01, 21/02, 28/02), avec une validation du calendrier lors du CT du 24 février 2017, après étude ne nous paraît pas être la meilleure option.

S'il doit y avoir un avis du comité technique, il ne pourra être rendu que sur la base d'un document de méthode qui globalise l'ensemble de la démarche (moyens mis à disposition, accès aux documents, agenda de négociation, etc.).

Par cette occasion, les organisations syndicales demandent expressément le report de ce point à un comité technique ultérieur et la mise en place de groupes de travail à l'image de ce qui s'est fait pour l'entretien professionnel ou le plan de formation. D'autant, comme vous nous l'aviez dit lors de la 1^{re} réunion de préparation du 31/01, certains textes sont en attente de parution, nous vous proposons de les attendre afin d'éviter de prendre une nouvelle délibération.

Pour finir, nous demandons des moyens complémentaires notamment un quota d'heures hors protocole des moyens syndicaux pour étudier ce dossier sans impacter nos heures syndicales. Il nous a paru que ces informations et ces demandes sont nécessaires au bon déroulement de la négociation sur cette thématique du RIFSEEP.

Dans l'attente de formaliser le cadre de cet accord, nous vous prions, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CGT

Pour FO

Pour la CFDT